

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf juin, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOURLERS, convoqué le vingt-trois juin deux mil vingt-deux, s'est réuni à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Freddy THERY, Maire.

Etaient présents : Monsieur Cyril BETH, Madame Arlette GRIMIAUX, Monsieur Thierry GEHENIAUX, Madame Florence DELLACHERIE, Monsieur Robin HERBAUT, Madame Catherine JAMME, Messieurs Jonathan DUTEIL, Mathieu GROSFILS, Romain HOURDEAUX, Mesdames Laurence LAMORISSE, Hélène CONTESSE

Etait excusée : Madame Isabelle WILLOT

Etait absente : Madame Sylvie LALAUX

Procurations :

Le procès-verbal de la séance du dix-neuf mai deux mil vingt-deux ayant été lu et adopté, Madame Arlette GRIMIAUX est nommée secrétaire de séance.

### 1) Modification de la DM n° 1 « Lotissement »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu le Budget Lotissement adopté par délibération du Conseil Municipal,

Vu la demande de la Trésorerie d'AVESNES-SUR-HELPE,

Vu la proposition de rectification de Monsieur KLEIN, Trésorier à AVESNES-SUR-HELPE, suite au déséquilibre de la décision modificative votée lors de la séance du 19/05/2022 et avec les conseils de la sous-préfecture de reprendre une décision,

Vu le projet de décision modificative présentée par Madame Arlette GRIMIAUX dont les grandes orientations se résument ainsi :

section	imputation	Intitulé article	D/R	Montant avant	Montant DM	Montant après
Investissement	001	report	D	0.00 €	30 583.22 €	30 583.22 €
Investissement	3555-040	Terrains aménagés	D	73 449.67 €	- 51 961.67 €	21 488.00 €
Investissement	3555-040	Terrains aménagés	R	0.00 €	52 071.22 €	52 071.22 €
Investissement	280415341	Biens mobiliers	R	73 449.67 €	- 73 449.67 €	0.00 €
Fonctionnement	6045	Achats d'études	D	9 072.00 €	- 9 072.00 €	0.00 €
Fonctionnement	605	Travaux	D	26 778.80 €	- 5 290.80 €	21 488.00 €
Fonctionnement	71355-042	Variation de stocks	D	0.00 €	52 071.22 €	52 071.22 €
Fonctionnement	65822	Revers budget annexe	D	0.00 €	77 928.78 €	77 928.78 €
Fonctionnement	7015	Vente de terrains	R	0.00 €	167 598.67 €	167 598.67 €
Fonctionnement	71355-042	Variation de stocks	R	73 449.47 €	- 51 961.47 €	21 488.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

section	imputation	Intitulé article	D/R	Montant avant	Montant DM	Montant après
Investissement	001	report	D	0.00 €	30 583.22 €	30 583.22 €
Investissement	3555-040	Terrains aménagés	D	73 449.67 €	- 51 961.67 €	21 488.00 €
Investissement	3555-040	Terrains aménagés	R	0.00 €	52 071.22 €	52 071.22 €
Investissement	280415341	Biens mobiliers	R	73 449.67 €	- 73 449.67 €	0.00 €
Fonctionnement	6045	Achats d'études	D	9 072.00 €	- 9 072.00 €	0.00 €
Fonctionnement	605	Travaux	D	26 778.80 €	- 5 290.80 €	21 488.00 €
Fonctionnement	71355-042	Variation de stocks	D	0.00 €	52 071.22 €	52 071.22 €
Fonctionnement	65822	Revers budget annexe	D	0.00 €	77 928.78 €	77 928.78 €
Fonctionnement	7015	Vente de terrains	R	0.00 €	167 598.67 €	167 598.67 €
Fonctionnement	71355-042	Variation de stocks	R	73 449.47 €	- 51 961.47 €	21 488.00 €

Cette décision annule et remplace la décision modificative qui a été prise lors de la séance du 19/05/2022.

Le budget Lotissement sera donc ainsi constitué après la DM n° 1 :

INVESTISSEMENT		
ARTICLE	DEPENSE	RECETTE
001	30 583.22 €	
3555-040	21 488.00 €	52 071.22 €
TOTAL	52 071.22 €	52 071.22 €

FONCTIONNEMENT		
ARTICLE	DEPENSE	RECETTE
605	21 488.00 €	
71355-042	52 071.22 €	
65822	77 928.78 €	
6015	37 598.67 €	
7015		167 598.67 €
71355-042		21 488.00 €
TOTAL	189 086.67 €	189 086.67 €

## 2) Subventions communales (Remboursement Boulenger + APE)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 19/05/2022, celle-ci avait décidé de rembourser les frais de raccordement électrique de la parcelle A n° 1032 pour un montant de 1 107, 36 euros à Monsieur et Madame BOULENGER ainsi que le remboursement des entrées de spectacles à l'association « APE Arc-en-ciel » pour un montant de 220 euros.

Après avoir pris renseignement auprès de Monsieur KLEIN pour l'imputation budgétaire, Monsieur le Maire demande à l'assemblée que ces remboursements soient qualifiés de subvention communale et seront ainsi imputés au 65748.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions communales suivantes :

- APE Arc-en-ciel : 220.00 euros
- Monsieur et Madame BOULENGER : 1 107.36 euros

## 3) Avancée des travaux

- 1) Trottoirs rue de la Cure : pour l'aménagement des trottoirs face au cabinet des kinésithérapeutes (rue du Trisson et rue de la Cure), un devis a été établi par Bertrand Roty pour la somme de 5 199.50 € HT soit 6 239.40 € TTC. Les travaux devraient être terminés fin de semaine prochaine.
- 2) Cimetière : Les travaux ont débuté ce mercredi 29 juin 2022. Madame Arlette GRIMIAUX précise qu'un courrier a été envoyé aux propriétaires des terrains entourant le cimetière (QUENOLLE, GROSFILS Christian et Mathieu et HOURDEAUX Romain) pour les informer des travaux.
- 3) Cour de l'école Galilée : afin de répondre aux lois en vigueur pour l'accessibilité des bâtiments publics, une partie de la cour de l'école Galilée doit être réaménagée et des toilettes doivent être créées en place et lieu des remises ainsi que les accès PMR.

Monsieur le Maire souhaite que ces travaux soient réalisés en août 2022 afin de ne pas perturber le centre aéré et la rentrée scolaire.

Une consultation est lancée auprès de trois entreprises.

#### 4) Prévision des effectifs pour la rentrée scolaire et organisation

Madame Arlette GRIMIAUX, adjointe, a reçu Madame Laure HALLOY, directrice d'école, afin de faire un point sur les effectifs de la rentrée 2022 – 2023 ce mardi 28 juin 2022. A ce jour, 110 élèves sont inscrits pour la rentrée de septembre 2022. Elle indique 3 départs de l'école.

15 enfants de petite section sont scolarisés en septembre 2022. L'inventaire du matériel pour le couchage va être demandé à Madame Hélène LAMBET, ATSEM. Madame Arlette GRIMIAUX propose d'acheter un lot de 20 couchettes ultra légères empilables afin d'avoir une homogénéité du mobilier et une manipulation plus confortable pour le personnel communal pour un montant de 750.00 euros T.T.C.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide de pourvoir le dortoir de nouvelles couchettes ultra légères empilables et de compléter le nombre de paravents soit 6 paravents.

#### 5) Tarifs cantine

Monsieur Cyril BETH, adjoint aux affaires générales, rappelle à l'assemblée que les tarifs de la restauration scolaire ont été revus lors de la séance du 8 juillet 2021. Actuellement, les prix facturés aux parents sont de :

- Repas livré enfant : 3.93 €
- Repas livré adulte : 4.70 €

En janvier 2022, une première revalorisation avait été réalisée par le prestataire API et une seconde est pratiquée pour le 1<sup>er</sup> septembre 2022, à savoir :

	Prix 01/2022	indice	Prix 09/2022
Repas livré enfant	3.15 €	X 1.020	3.21 €
Repas livré adulte	3.83 €	X 1.020	3.91 €

Monsieur Cyril BETH propose d'augmenter les tarifs des repas cantine comme suit :

- Repas livré enfant : 4.00 €
- Repas livré adulte : 5.00 €

Madame Florence DELLACHERIE fait remarquer le coût pour une famille de trois enfants qui fréquentent la cantine 4 jours par semaine. Elle se questionne sur la qualité du repas et le rapport qualité/prix.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif du repas livré enfant à 3.95 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter le :

- repas livré adulte à 5.00 € à l'unanimité
- repas livré enfant à 3.95 € avec 6 voix pour et 6 voix contre et après décision de Monsieur le Maire

#### 6) Futures manifestations

#### 7) Subvention 2022

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été destinataire de plusieurs demandes de subvention par divers organismes, à savoir :

- MFR LE CLOS FLEURI pour la construction d'une salle polyvalente
- AMF-AD pour venir en aide aux personnes fragiles en perte d'autonomie
- ARCADE (paysans et ruraux solidaires) pour accompagner les agriculteurs, artisans, commerçants et professions libérales confrontés à des difficultés financières, juridiques et morales dans leur vie professionnelle
- AFSEP pour accompagner les personnes atteintes de sclérose en plaques

- Projet HILARIUS par les Avesnoiseries

En 2021, la subvention a été versée à l'AMF-AD.

Avec 6 voix pour le Clos Fleuri, 3 Voix pour l'AFSEP et 3 voix pour les Avesnoiseries,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention de 150 euros à la MFR CLOS FLEURI.

#### 8) Questions diverses

- Subvention communale : l'association APE Arc-en-Ciel, l'Harmonie « l'Avenir » et l'UNC ont rendu leur dossier de demande de subvention communale complet, elle leur sera très prochainement versée. Monsieur le Maire demande qu'un mail soit renvoyé aux associations qui n'ont pas rendu leur dossier pour leur rappeler la date butoir du 30 juin 2022.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.